

16/12/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon sur le budget 2020 et le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 décembre 2019 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Denis Rondeau
Daniel Groleau
Eugène Gagné
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur le budget.

#2

CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2020
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

#3

ADOPTION DU BUDGET 2020

CONSIDÉRANT QUE cette séance extraordinaire porte exclusivement sur les prévisions budgétaires 2020. Il est à noter que l'avis public annonçant cette séance a été donné au moins quinze jours à l'avance conformément à la Loi, soit le 25 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal, la municipalité doit adopter son budget pour l'année 2020 en prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-223

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les prévisions budgétaires de l'année financière 2020 soient adoptées tel que présentées ci-dessous et que lesdites prévisions budgétaires soient publiées dans le journal l'Éveil du citoyen et sur notre site internet.

ADOPTÉE

	Prévisions budgétaires 2019	Prévisions budgétaires 2020
<u>REVENUS</u>		
Taxes	3 918 284 \$	4 413 882 \$
Paiement tenant lieu de taxes	70 170 \$	74 600 \$
Autres recettes de sources locales	768 663 \$	308 879 \$
Transferts	<u>797 657 \$</u>	<u>861 671 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	5 554 774 \$	5 659 032 \$
<u>DÉPENSES</u>		
Transport routier	1 534 360 \$	1 181 354 \$
Hygiène du milieu	867 512 \$	1 166 797 \$
Frais de financement	768 830 \$	977 533 \$
Administration générale	899 027 \$	926 957 \$
Sécurité publique	501 424 \$	542 504 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	548 586 \$	441 835 \$
Loisirs et culture	<u>435 035 \$</u>	<u>422 052 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	5 554 774 \$	5 659 032 \$

#4

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

No PROJET	NOM DU PROJET	2020	2021	2022	Total des 3 années	COMMENTAIRES/NOTES
1	Camion pompier	435 100,00 \$			435 100,00 \$	
2	Mise en valeur récréotouristique du lac Vaseux	60 000,00 \$	300 000,00 \$	300 000,00 \$		
3	Parc de l'aréna	106 000,00 \$	150 000,00 \$	150 000,00 \$		
4	Compteur d'eau (approx 2550\$/compteur)	63 750,00 \$	63 750,00 \$	51 000,00 \$	178 500,00 \$	2019/2020: 50 industries/commerces - 2021: 20 Résidences
5	Piste Cyclable (fourniture du gravier)		110 000,00 \$	0	110 000,00 \$	projet MRC
6	Asphaltage Rang 2		1 700 000,00 \$	1 700 000,00 \$	3 400 000,00 \$	
TOTAL		664 850,00 \$	2 323 750,00 \$	2 201 000,00 \$	4 123 600,00 \$	

DIRECTIVES DU PTI

- Le plan triennal d'immobilisations (PTI) constitue un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années
- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation
- Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'une approbation gouvernementale, etc.
- Chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé.

CONSIDÉRANT la présentation du Plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-224 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 soit adopté tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE

#5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question n'est posée

#6 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2019-225 À 20 h 54, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance extraordinaire.

Mokhtar Saada
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire